

KIT COMPONENTS

Product name: TeSee Western Blot 32 tests

Product code: **3551169**

Article number	Description	Quantity	Symbols
5169G	Grinding Tubes (35 tubes)	1	GHS07
5169A	A - Denaturing solution (20ml)	1	GHS05
5169B	B - Clarifying Solution (20 mL)	1	GHS02 GHS07 GHS05
5169E	BI - Blicking solution (10x) (10ml)	1	GHS07
5169C	Ab I - Anti-PrP MAb (10x) (8ml)	1	GHS07
5169D	Ab II - Conjugate (10x) (10ml)	1	GHS07
5144E	PK - Proteinase K (0.5 mL)	1	GHS08



Page: 1/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: B Clarifying Solution (20 mL)
 - · Code du produit: 5169B
 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Phone: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33 e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd.

2403 Guénette Montreal, Montréal (Québec) H4R 2E9 Phone: (800) 361-1808

Fax: (514) 334-0872

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Éléments d'étiquetage

· Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)



Page: 2/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 08.07.2015 Date d'impression: 01.11.2020 Numéro de version 1

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 1)

- · Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07
- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Rincer la bouche.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

· Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT**: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange avec des additifs dangereux.

· Composants dangereux:

71-36-3 butane-1-ol

Flam. Liq. 3, H226

🅎 Eye Dam. 1, H318

Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336 Acute Tox. 5, H313

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

50-100%



Page: 3/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · Indications destinées au médecin:
 - **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



Page: 4/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 3)

7 Manipulation et stockage

· Manipulation:

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

71-36-3 butane-1-ol

EL (Canada) Valeur momentanée: C 30 ppm

Valeur à long terme: 15 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains: Gants de protection
- Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: LiquideCouleur: BleuOdeur: Caractéristique

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: > 34 °C

Point d'éclair 35 °C

· Température d'inflammation: 340 °C

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: 1,5 Vol % · Supérieure: 9,4 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 6,7 hPa

· **Densité:** Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 99,99 %

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Page: 6/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 5)

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiguë
 - · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

71-36-3 butane-1-ol

Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Irrite la peau et les muqueuses.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

12 Informations écologiques

- · Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales: En général non polluant
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)



Page: 7/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Informations relatives au transport	
Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	1120
<u> </u>	1120
Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	1120 DUTANOLS málanga
IMDG, IATA	1120 BUTANOLS, mélange BUTANOLS, mixture
<u> </u>	BOTANOLO, MIXIGE
Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
IMDG, IATA	
•	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
Dangers pour l'environnement:	N
Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par	Attended to the State of Comments
l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indi	Attention: Liquides inflammables.
Kemler):	30
No EMŚ:	F-E,S-D
Transport en vrac conformément à l'annexe l	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	LQ7
Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 8)



Page: 8/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 7)

"Règlement type" de l'ONU:

UN1120, BUTANOLS, mélange, 3, III

15 Informations relatives à la réglementation

 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Toxic Substances Control Act):

71-36-3 butane-1-ol

62625-28-9 Bleu de Bromophenol

- · Canadian substance listings:
 - · Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Tous les composants sont compris.

· Prescriptions nationales:

	-
Classe	Part en %
NK	100.0

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 08.07.2015

Nom du produit: B - Clarifying Solution (20 mL)

(suite de la page 8)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Acute Tox. 5: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 5 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3



Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: PK Proteinase K (0.5 mL)
 - · Code du produit:

5144E 5169M

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad

3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Phone: +33 (0)1 47 95 60 00 Fax: +33 (0)1 47 41 91 33 e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd. 2403 Guénette Montreal, Montréal (Québec) H4R 2E9 Phone: (800) 361-1808

Fax: (514) 334-0872

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange



danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

- · Éléments d'étiquetage
 - · Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- Pictogrammes de danger GHS08
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: protéinase, sérine, Tritirachium album
- · Mentions de danger

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 2)



Page: 2/7

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

· Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
 - · Description: Mélange avec des additifs non dangereux à la concentration d'utilisation.

· Compos	ants dangereux:	
56-81-5	glycerol	0,1-2,5%
39450-01-6	protéinase, sérine, Tritirachium album	0,1-2,5%
	Resp. Sens. 1, H334 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; STOT SE 3, H335	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- Description des premiers secours
 - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- Indications destinées au médecin:
 - · Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 2)

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un vêtement personnel de protection.
- · Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
 - · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

56-81-5 glycerol

EL (Canada) Valeur à long terme: 10* 3** mg/m³

*mist; **mist, resirable

EV (Canada) Valeur à long terme: 10 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)



Page: 4/7

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

· Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- Protection des mains: Gants de protection
- · Protection des yeux: Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - Indications générales
 - · Aspect:

· Forme: Liquide Couleur: Rouge

· **Odeur:** Faible, caractéristique

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

· Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

· Point d'éclair Non applicable.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:** Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Stabilité chimique
 - · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

CA

(suite page 5)



Page: 5/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les effets toxicologiques
 - Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Nocif

12 Informations écologiques

- · Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - Indications générales: Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · **PBT:** Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Numéro ONU		
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant	
Désignation officielle de transport de l'ONU		
· ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant	
Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA		
Classe	Néant	
Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	Néant	

(suite page 6)



Page: 6/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

	(suite de la page
Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
Transport en vrac conformément à l'annexe	II
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-
· "Règlement type" de l'ONU:	Néant

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Toxic Substances Control Act):		
56-81-5	glycerol	
34487-61-1	Rouge Phenol	
7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	

· Canadian substance listings:

· Canadian Domestic Substances List (DSL)		
56-81-5	glycerol	
34487-61-1	Rouge Phenol	
7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	

Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

	-
Classe	Part en %
I	1,7
NK	2.4

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 7)



Page: 7/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 01.11.2020 Numéro de version 5 Révision: 29.09.2015

Nom du produit: PK - Proteinase K (0.5 mL)

(suite de la page 6)

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone : +33 (0)1 47 95 62 77 Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3